



Essonne  
LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —



APPEL À PROJETS : FEMMES ET SPORT

**L'Essonne, terre de sport féminin**

[essonne.fr](http://essonne.fr)

# FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE DES ADOLESCENTES ET DES FEMMES

**Le Conseil départemental lance un appel à projets ayant pour objectif de favoriser l'activité physique et sportive des adolescentes et des femmes rencontrant des freins pour s'investir dans une pratique régulière.**

**Les projets peuvent porter sur des pratiques sportives proposées dans un cadre fédéral comme sur des pratiques moins codifiées telles que la remise en forme ou toutes autres activités relevant du secteur des loisirs.**

## CONTEXTE

Une enquête de l'INSEE sur les pratiques physiques et sportives des Français et des Françaises révèle des inégalités persistantes entre femmes et hommes, tant pour le temps consacré au sport, que pour les disciplines pratiquées.

*Une femme a 20% de chances en moins qu'un homme de pratiquer une activité sportive.*

*En dehors de l'école ou du cadre professionnel, **un tiers des Français** pratique une activité physique ou sportive au moins une fois par semaine. Ces chiffres publiés par l'Insee se basent sur une enquête réalisée en 2015. Cependant, la pratique de l'activité sportive révèle des **inégalités de genre**, notamment chez les jeunes. 33% des femmes de 16 à 24 ans pratiquent une activité une fois par semaine, soit 12 points de moins que chez les hommes. Un écart qui s'explique surtout par la persistance de certains stéréotypes : une personne sur deux considère encore que « certains sports conviennent mieux aux garçons qu'aux filles », selon l'Insee. Ainsi, les femmes sont très peu représentées dans les **sports collectifs ou de raquette**, alors qu'elles sont ultra-majoritaires en danse et en gymnastique.*

*Autres critères qui influent sur la pratique sportive : la **formation et le cadre familial**. Ainsi, une femme **en couple sans enfant** a 40% de chances en plus de pratiquer un sport qu'une femme en couple avec enfant. Car les femmes « consacrent en moyenne plus de temps que les hommes aux tâches ménagères et parentales », selon ce rapport.*

Pourtant, le sport peut être un levier vers l'insertion sociale ou professionnelle. En effet, la pratique d'une activité physique ou sportive fait appel au dépassement de soi, à la fixation d'objectifs, à l'esprit d'équipe, à la création de lien avec un groupe, au respect des engagements pris et des règles établies. Ces enjeux, lorsqu'ils sont envisagés en pluridisciplinarité, sont transposables dans la vie quotidienne. Pourtant, ils restent encore insuffisamment mobilisés par les professionnels au service des personnes en situation de vulnérabilité et, en particulier, auprès des jeunes filles et des femmes notamment des quartiers populaires.

L'activité sportive est importante pour la santé mais également pour se sentir bien dans sa tête et dans son corps. Quelle que soit l'activité que l'on pratique, c'est un moment où l'on ne pense à rien d'autres, où l'on évacue toutes les tensions accumulées durant la journée et surtout c'est un excellent moyen de déstresser. Pour la santé, les avantages d'une activité sportive ne sont plus à prouver. Ses bénéfices sont très nombreux, de la diminution du risque de cancers, diabète et maladies cardiovasculaires à l'augmentation de l'espérance de vie.

Les femmes déclarent être freinées dans leur pratique sportive par des contraintes exogènes (manque de temps, coût de la pratique, éloignement des équipements, horaires etc.) contrairement aux hommes qui choisissent eux une autre activité en concurrence au sport ou ne souhaitent pas pratiquer plus (IRDS Décembre 2017). Ces contraintes plus importantes expliquent en partie que 46% des femmes qui aimeraient pratiquer ne le font pas.

De nombreuses mères (43%) qui accompagnent leurs enfants sur le lieu de leur activité sportive seraient intéressées par une offre simultanée, sans qu'il s'agisse forcément de la même activité que leurs enfants...

## LES MODALITES DE L'AIDE

## LES STRUCTURES ELIGIBLES

Tout organisme à but non lucratif engagé dans une démarche visant à accompagner les adolescentes et les femmes non pratiquantes de manière spécifique et pouvant justifier d'un ancrage associatif sur le territoire concerné :

- association ou réseau associatif qui ont développé, en interne ou en partenariat, une compétence d'encadrement d'activités physiques et/ou sportives ;
- structure médico-sociale ;
- établissement spécifique ;
- établissement scolaire notamment collèges ;
- association sportive (clubs et comités) ;
- collectivité locale et toute structure répondant favorablement aux objectifs de cet appel à projet.

## LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets présélectionnés feront l'objet d'une instruction sur la base des critères suivants :

- le caractère innovant des projets (lieu, type de partenariat, type de publics ciblés, type d'activités...) ;
- les adolescentes et les femmes doivent nécessairement avoir été pré-identifiées, être non pratiquantes et prioritairement originaires de territoires sensibles ou isolés (Exemple : zones rurales) ;
- la pérennisation de la pratique pour les publics ciblés à l'issue du projet en intégrant l'action au fonctionnement de la structure ;
- la communication et l'information mises en œuvre sur le territoire ;
- des cofinancements et une pérennité du modèle économique ;
- une possibilité de continuité et reproductivité du projet ;
- la qualité des objectifs pédagogiques poursuivis + les outils mis en place ;
- la pratique des femmes lors du projet doit être régulière.

## LES CRITÈRES D'IRRECEVABILITE (Non exhaustif)

Ne seront pas recevables les demandes concernant notamment :

- le fonctionnement des activités régulières des structures ou déjà soutenues par le Département ;
- les projets strictement événementiels, non-inscrits dans le temps et ne permettant pas une pratique sportive régulière ;
- les formations fédérales ou diplômantes ;
- les projets terminés au moment où interviendra le financement du Conseil départemental ;
- les projets qui n'envisageraient pas la pérennité des actions...

***Le dossier est à retourner impérativement au plus tard le 27 avril 2018  
(cachet de la poste faisant foi)***

<b>Intitulé du projet</b>	
---------------------------	--

<b>1- Date de mise en œuvre, durée et périodicité de l'action</b>
---

**2- Lieu de l'action et rayonnement sur le territoire** (ville, quartier, rayonnement communal, intercommunal, départemental...)

**3- Description détaillée du projet**

**4- Objectifs du projet** (Préciser les intentions du projet et identifier ses priorités)

**5- Moyens mis en œuvre (Matériel, humain...)**

**6- Bénéficiaires de l'action, et caractéristiques des publics concernés (âge, nombre, statut socioprofessionnel...)**

**7- Partenariats externes et types de partenariats prévus** (indiquer tous les co-partenariats\* : logistiques, financiers, humains...)

**8- Bilan de l'action, déterminer des indicateurs permettant d'évaluer la réussite du projet** (qualitatif et quantitatif)

## 9- Actions envisagées pour pérenniser le projet

## Budget de l'action (à équilibrer impérativement)

*Le budget prévisionnel ne concerne que l'action, ne pas joindre le budget global de la structure*

Budget	Recettes Prévisionnelles		Dépenses Prévisionnelles	
	État		Déplacement	
	Région		Matériel	
	<b>Subvention sollicitée auprès du Département</b>		Encadrement	
	Commune		Restauration	
	Partenaire institutionnel		Intervenants	
	Fédération		Hébergement	
	Comité régional		Dotations	
	Comité départemental *		Communication	
	Club		.....	
	Participants		.....	
	Autres (sponsors...)		.....	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>		

\* L'aide accordée par le Département ne pourra excéder 50% du budget prévisionnel.

Signature du Responsable :

Visa de la structure :



## PIECES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Pour être recevable, votre demande de subvention doit impérativement être accompagnée des pièces suivantes

**PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR TOUTE DEMANDE** (lors de la constitution de votre 1<sup>ère</sup> demande dans le cadre de la campagne de subvention 2018) :

- Le présent dossier dûment complété
- Le procès-verbal intégral de la dernière Assemblée Générale signé par le Président comportant :
  - Le rapport moral
  - Le rapport d'activité
  - Le rapport financier daté et signé par le Président et le Trésorier
  - Le rapport du vérificateur ou du commissaire aux comptes (*Lorsque l'association perçoit un financement d'une autorité administrative d'au moins 153 000 € par an ou au moins 153 000 € de dons annuels ouvrant droit à avantage fiscal pour leurs donateurs et/ou dans le cas où la convention de financement conclue avec l'association percevant une subvention comprend une clause imposant la nomination d'un commissaire aux comptes*).
- La copie des comptes 2016-2017 ou 2017 datés et signés par le Président et le Trésorier, document indispensable pour le traitement de votre dossier.
- Le budget prévisionnel 2017-2018 ou 2018 daté et signé par le Président et le Trésorier.
- Le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal établi au nom de la structure. Le RIB doit mentionner l'adresse du siège social ou la mention « chez Monsieur » ou « chez Madame » suivi de l'adresse postale.

**SEULEMENT EN CAS DE CHANGEMENT OU DE 1<sup>ère</sup> DEMANDE :**

- Le récépissé de déclaration à la Préfecture ou Sous-Préfecture
- La copie de l'extrait de publication au Journal Officiel
- Les statuts signés par le Président
- La composition du Conseil d'administration ou du Bureau avec nom et fonction des membres et coordonnées du Président
- L'avis de situation au répertoire SIREN de l'INSEE :

Pour obtenir l'Avis de situation au répertoire SIREN de l'INSEE, se rendre sur :

<http://avis-situation-sirene.insee.fr>

Adresse : INSEE CENTRE, 131 rue du Faubourg Bannier 45034 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.69.52.52

Site Internet : <http://www.insee.fr>

## PRESENTATION DE LA STRUCTURE

<b>ADRESSE DU SIEGE SOCIAL</b>	<b>Adresse :</b> <b>Code postal :</b> <b>Commune :</b> <b>Téléphone :</b> <b>Email :</b> <b>Site Internet :</b>
<b>Numéro de SIRET</b>	
<b>ADRESSE DE CORRESPONDANCE</b> (si différente du siège social)	<b>Adresse :</b> <b>Code postal :</b> <b>Commune :</b>
<b>IDENTIFICATION DU REPRESENTANT LEGAL DE LA STRUCTURE</b> (Président, si différent : autre personne désignée par les statuts)	<b>Nom :</b> <b>Prénom :</b> <b>Adresse:</b> <b>Code postal :</b> <b>Commune</b> <b>Téléphone :</b> <b>Email :</b>
<b>IDENTIFICATION DE LA PERSONNE CHARGEE DU DOSSIER DE SUBVENTION</b>	<b>Nom :</b> <b>Prénom :</b> <b>Fonction :</b> <b>Téléphone :</b> <b>Email :</b>
<b>AUTRE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>	<b>Si oui, précisez lequel</b> (service du Conseil départemental comme la Maison des Solidarités ou le Domaine départemental de Chamarande, Centre de ressources départemental de la vie associative, matériel réformé, formation...):

# BUDGET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURE

## ANNEE 2017-2018 ou 2018

DEPENSES	Prévision en euros	RECETTES	Prévision en euros
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures (alimentation...)		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures administratives		<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		Etat (à détailler)	
Autres fournitures			
<b>61 - Services extérieurs</b>			
Sous-traitance générale		Région (à détailler)	
Locations mobilières et immobilières			
Entretien et réparation		Département (à détailler)	
Assurances			
Documentation		Commune (s)	
Divers		Intercommunalité(s)	
Formations			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		Organismes sociaux	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacements, missions et réceptions		Fonds européens	
Frais postaux et télécommunication			
Services bancaires		Agence de service et de paiement (ex. : CNASEA emplois aidés)	
Divers			
		Autres établissements publics	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Aides privées	
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autre impôts et taxes			
<b>64 - Charges de personnel</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Rémunération du personnel		Cotisations	
Charges sociales		Autres	
Autres charges de personnel		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>65 - Autres charges de gestion Courante</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>66- Charges financières</b>		Sur opérations de gestion	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		Sur exercices antérieurs	
<b>68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements</b>		<b>78 - Reprise sur amortissements, provisions et fonds dédiés</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnes bénévoles		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
Excédent	€	Perte de l'exercice	€
Fonds de réserve de l'association	€		€

Signatures du Président et du Trésorier

# COMPTE DE RESULTAT DE LA STRUCTURE

## ANNEE 2016-2017 ou 2017

DEPENSES	Prévision en euros	RECETTES	Prévision en euros
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures (alimentation...)		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures administratives		<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		Etat (à détailler)	
Autres fournitures			
<b>61 - Services extérieurs</b>			
Sous-traitance générale		Région (à détailler)	
Locations mobilières et immobilières			
Entretien et réparation		Département (à détailler)	
Assurances			
Documentation		Commune (s)	
Divers		Intercommunalité(s)	
Formations			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		Organismes sociaux	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacements, missions et réceptions		Fonds européens	
Frais postaux et télécommunication			
Services bancaires		Agence de service et de paiement (ex CNASEA emplois aidés)	
Divers			
		Autres établissements publics	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Aides privées	
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autre impôts et taxes			
<b>64 - Charges de personnel</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Rémunération du personnel		Cotisations	
Charges sociales		Autres	
Autres charges de personnel		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>65 - Autres charges de gestion Courante</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>66- Charges financières</b>		Sur opérations de gestion	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		Sur exercices antérieurs	
<b>68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements</b>		<b>78 - Reprise sur amortissements, provisions et fonds dédiés</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnes bénévoles		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
Excédent	€	Perte de l'exercice	€
Fonds de réserve de l'association	€		€

Signatures du Président et du Trésorier

# RÈGLEMENT DE LA COMMUNICATION

*Le demandeur d'une subvention auprès du Département de l'Essonne s'engage :*

## **ARTICLE 1 : Appui moral et financier**

A faire mention de l'appui moral et financier du Département dans toute publicité, document et communiqué à paraître dans la presse écrite, radio, télévisée ou sur Internet.

Le logo du Département est disponible en suivant le lien : <http://www.essonne.fr/outils/logos/>

## **ARTICLE 2 : Logo et matériel de communication du Département**

A faire paraître le logo du Département de l'Essonne sur les affiches, flyers, bandeaux, billetterie, invitations, site Internet...

Le matériel de communication devra impérativement figurer sur les lieux des événements sportifs organisés par le club.

## **ARTICLE 3 : Litiges**

Le Département se réserve le droit de réclamer les sommes versées si les conditions précitées ne sont pas respectées.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données vous concernant, auprès des services départementaux.

**COMMUNICABILITE**

Je, soussigné(e),..... représentant légal de la structure, autorise le Département de l'Essonne à diffuser une présentation de ma structure, hors données budgétaires, notamment sur le portail Internet du Conseil départemental.

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_, représentant légal de la structure, certifie :

- Que la structure est régulièrement déclarée à la Préfecture et qu'elle est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- Exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention déposé auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires.
- J'ai pris connaissance de l'article L 1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil départemental un pouvoir de contrôle sur l'association et du texte de la Loi du 6 février 1992 qui fixe les conditions d'une publication des comptes en annexe du compte administratif du Conseil départemental.
- J'ai pris connaissance et applique le règlement de la communication (pièce jointe).

***NOM ET CACHET DE LA STRUCTURE***

Fait à .....

Le : ...../...../.....

Signature du responsable

**Le dossier est à retourner par courrier à l'attention de :**

**Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Essonne**  
**Direction des sports**  
**Hôtel du Département**  
**Boulevard de France**  
**91012 EVRY CEDEX**

**ou par courriel à l'adresse suivante : [cmourguet@cd-essonne.fr](mailto:cmourguet@cd-essonne.fr)**